FIDUCIAIRE
Duc & Fils SA

Transmission d'entreprises
Comptabilité • Fiscalité
Révision • Conseils
Administration • Gérance PPE
Entreprise Agréée • Expert Réviseur
Entreprise Agréée • Expert en transmission d'entreprises

Eddy Duc • Président
Sébastien Duc • Directeur
Av. Général Guisan 29, CH-3960 Sierre
T : +41 (0)27 455 60 83
E : info@dsfiduciaire.ch
W: www.dsfiduciaire.ch
CHE-407.512.941 **TVA**

JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT DE LA DECLARATION D'IMPOTS

* *

1. **Revenu de l'activité indépendante**
   - compte d'exploitation 2022 avec bilan au 31.12.2022
   - attestation de cotisations personnelles AVS 2022

   Nous pouvons établir pour vous les comptes d'exploitation ainsi que le bilan

2. **Revenu de l'activité agricole**
   - recettes brutes (attestations des preneurs de fruits, légumes, vendange et production animale)
   - attestations des paiements directs de la Confédération, subsides, factures des travaux pour tiers
   - charges d'exploitations, justificatifs des dépenses d'exploitation
   - justificatifs des salaires payés, charges sociales, fermages, frais d'estivage, attestation de l'alpage
   - justificatifs des travaux de tiers, travaux de machines par des tiers et pour les traitements collectifs

3. **Revenu de l'activité salariée**
   - certificat de salaire (activité principale ou accessoire)
   - attestation pour les allocations familiales reçues
   - attestation de chômage
   - attestation pour les indemnités reçues (accidents ou maladie)
   - indication sur les jours de télétravail effectués en 2022

4. **Revenu de rentes et pensions**
   - Attestation de rentes AVS et éventuellement rente d'impotence
   - Attestation de rentes LPP
   - Attestation pour autres versements d'assurance (rentes viagères,...)

5. **Revenu de la fortune immobilière**
   - montant de la valeur locative de votre domicile (en cas de changement)
   - montant des loyers perçus pour les biens loués, location vignes
   - taxes communales (épuration, voirie, eaux,...)
   - primes d'assurances bâtiment
   - ramonage, entretien brûleur
   - frais de copropriété
   - réparations courantes (changement d'un boiler, frigo, lave-linge, lave-vaisselle)
   - dépenses irrégulières (réfections, rénovation, façades, bloc de cuisine, installations sanitaires, assainissement toiture, remplacement fenêtres, frais d'économie d'énergie, isolation, etc)

6. **Revenu de la fortune mobilière**
   - attestations d'intérêts et soldes bancaires au 31.12.2022
   - relevés fiscaux des dossiers titres ou relevés des titres avec intérêts bruts
   - attestation des gains de loterie

7. **Pensions alimentaires ou indemnités en capital en cas de divorce ou séparation**
   - montant des pensions alimentaires reçues en 2022
   - copie de convention de séparation ou divorce (nouveau cas)

8. **Intérêts passifs**
   - attestations des dettes hypothécaires
   - attestations bancaires (intérêts et soldes)
   - indication des autres dettes auprès de tiers (amis, famille, autre)

9. **Prévoyance professionnelle**
   - attestation de rachat LPP
   - attestation des versements au 3e pilier A

10. **Déductions personnelles – enfants et personne à charge**
   - frais de garde des enfants par des tiers (crèches)
   - frais d'internat, frais logement des étudiants du degré tertiaire
   - attestation d'études
   - attestation concernant les aidants bénévoles de personnes âgées ou handicapées

11. **Frais de maladie**
   - attestation fiscale ou récapitulation de la caisse-maladie
   - factures pour frais médicaux payés par vos soins (dentistes, pharmacie, médecins)
     Dès le 1.1.2022 les quittances de pharmacie sans ordonnance ne sont plus acceptées.
   - attestation concernant les frais liés au handicap (diabète, etc)

12. **Prestations bénévoles versées**
   - attestation des dons effectués
   - copie des versements faits en faveur d'institutions caritatives

AUTRES INDICATIONS A NOUS FOURNIR

Décision de taxation 2021 si pas déjà transmise

Situation personnelle
En cas de changement de statut d'état civil effectué durant l'année 2022, veuillez nous indiquer ces changements ainsi que la date du changement (mariage, séparation, décès).
Veuillez également nous communiquer le cas échéant la date de naissance et le prénom de vos enfants nés en 2022.

Prestations en capital touchées en 2022
Veuillez nous indiquer si vous avez reçu des prestations en capital lors de l'année 2022 (versement 2e ou 3e pilier, assurances vie, etc). Selon le changement de pratique du Service Cantonal des Contributions, en cas d'omission de ces informations, le contribuable est passible d'un rappel d'impôts et d'une amende.

Eléments de fortune au 31.12.2022
- valeur fiscale de vos immeubles (en cas de changement en 2022)
- autres fortunes détenues (véhicules, tableaux, œuvres d'art, métaux précieux, numéraires)
- attestation de vos assurances vie avec valeur de rachat au 31.12.2022
- donations, avance de hoirie, héritage reçus ou effectués durant l'année 2022.

Le Service Fiscal de DS Fiduciaire Duc & Fils SA
David Crettenand Fabienne Gsponner